



Madame Agnès Pannier Runacher, ministre de la Transition énergétique
246, boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Copie
M. François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention
(14, avenue Duquesne - 75007 PARIS)

Mme Bérengère Couillard, secrétaire d'État en charge de l'Écologie
244, Boulevard Saint Germain
75007 Paris

À Lyon, le 14 octobre 2022

Objet : impact de l'industrie nucléaire sur la ressource en eau

Madame la Ministre,

Dans un contexte de volonté de relance du programme nucléaire français et de prolongation des réacteurs existants par l'industrie nucléaire et le Président de la République, nous souhaitons par la présente vous faire part de nos vives préoccupations concernant les impacts de cette technologie sur la ressource en eau et sur les milieux aquatiques.

Depuis plusieurs années, nos associations sont interpellées par la pollution chimique et radioactive rejetée toute l'année dans les cours d'eau par l'industrie nucléaire.

Aux mois de juin et juillet 2022, le Réseau « Sortir du nucléaire » a fait examiner par des laboratoires indépendants des échantillons d'algues prélevés en aval du CNPE de Golfech (Tarn-et-Garonne) ainsi que des échantillons d'eau de la Seine et du réseau d'eau potable de la commune de Choisy-Le-Roi. Les résultats sont sans appel : 100 % des échantillons prélevés contiennent du tritium bien au-delà du « bruit de fond ». En ce qui concerne les analyses d'eau du robinet de Choisy-le-Roi (10 Becquerels/L en moyenne), si les taux sont en dessous des limites de potabilité, cette contamination permanente pose question, notamment du fait qu'une exposition à une radioactivité supplémentaire n'est jamais sans effet sanitaire. Nous observons que les habitants de Choisy ne sont pas les seuls à boire de l'eau contaminée au tritium puisque l'usine de potabilisation de la ville alimente 56 communes, soit près de 2 millions d'habitants des banlieues sud et ouest de Paris.

Les prélèvements effectués cet été ne font que corroborer d'autres résultats obtenus les années précédentes, attestant de la présence régulière de tritium dans l'eau potable, comme en témoignent les données publiées en 2019 par l'ACRO¹. Cette problématique concerne de nombreuses communes en France dont l'eau potable est prélevée dans des cours d'eau pollués par l'industrie nucléaire. Des taux de tritium tout sauf anecdotiques ont ainsi été relevés dans la Loire ces dernières années, avec un pic de 310 Becquerel/L à Saumur.

Indépendamment des impacts sanitaires à long terme de la consommation d'eau tritiée, **la porosité entre les rejets des installations nucléaires et les réseaux d'eau potable soulève de lourdes inquiétudes. En cas d'accident, cette eau serait rendue impropre à la consommation.** En outre, d'autres substances radioactives se retrouvent aussi dans l'eau, actuellement non recherchées ou bien globalisées par type de rayonnement ou bien encore

¹ <https://www.acro.eu.org/tritiumeaupotable/>

mesurées en dessous de limites de détection qui pourraient d'ores et déjà être abaissées en ayant recours aux meilleures techniques disponibles.

Outre les rejets radioactifs des centrales nucléaires, nous sommes préoccupés par ceux, plus massifs encore, de l'usine de retraitement de La Hague, dont les traces sont décelables jusque sur les côtes danoises. **Nous déplorons que l'échéance pour ramener à zéro les concentrations de substances radioactives de synthèse ait été repoussée de 2020 à 2050.**

Par ailleurs, **nous sommes préoccupés par l'impact des rejets et prélèvements sur la ressource en eau et la biodiversité aquatique.**

Les épisodes prolongés de fortes chaleurs et de sécheresse survenus ces derniers mois ont entraîné une hausse de la température des cours d'eau et une forte diminution de leur débit. Pourtant, dans un contexte généralisé d'injonction à la restriction des consommations, EDF a continué à pomper massivement dans les cours d'eau, engendrant au passage des conflits d'usage avec les activités agricoles ou touristiques.

En outre, sur demande de RTE, des dérogations ont autorisé la poursuite du fonctionnement de réacteurs aux rejets thermiques massifs, d'habitude arrêtés en cas de fortes chaleurs pour ménager les cours d'eau. La législation autorisait déjà des températures des cours d'eau après rejets très élevées (jusqu'à 27°C, 29°C, 30°C), peu compatibles avec la préservation de la vie aquatique. Pour de nombreuses espèces de poissons, 25°C représentent une situation d'inconfort ; à 28°C, leur survie est en jeu. Cette chaleur favorise le phénomène d'eutrophisation et la prolifération des espèces invasives. Or selon EDF, les dérogations accordées ont permis de dépasser les seuils légaux 9 jours pour un site et 8 jours pour deux d'entre eux. Réalisée a posteriori par EDF elle-même, l'évaluation de l'impact de ces rejets n'offre aucune garantie d'impartialité et **l'instauration d'une situation dérogatoire sur une si longue période, sans processus de consultation préalable, nous inquiète fortement.**

Ces prochaines années, l'état du parc nucléaire risque d'entraîner de nouveaux arbitrages entre sécurité d'approvisionnement et préservation de la biodiversité. Dans les décennies à venir, peut-on continuer à infliger cette situation à des cours d'eau subissant une forte baisse de débit (de 10 à 40% en moyenne d'ici le milieu du siècle selon l'étude Explore 2070), alors que s'accroîtra la fréquence des épisodes de fortes chaleurs ? Et d'ailleurs, leur faible débit permettra-t-il même la poursuite du fonctionnement des réacteurs ? Au détriment de quelles activités ?

EDF et le gouvernement ont annoncé leur intention de prolonger le parc nucléaire existant et construire 6, voire 14 nouveaux réacteurs. **Nous réitérons notre opposition à ces projets et réaffirmons que seule une transition en urgence vers un système énergétique sobre, efficace et 100% renouvelable permettra d'éviter ces conflits d'usage et ce sacrifice de la biodiversité.** La faisabilité d'une telle transition, exposée par les travaux de l'ADEME et RTE entre autres, n'est plus à démontrer.

Alors qu'une nouvelle loi de programmation énergétique doit être votée en 2023 et qu'un « exercice de planification écologique pour l'eau des territoires » est annoncé, **nous vous alertons sur la nécessité d'une intégration approfondie des enjeux liés à l'eau, la biodiversité et l'évolution du climat dans les travaux de prospective énergétique.**

Nous faisant le relais des préoccupations de nos associations membres, **nous sollicitons un rendez-vous avec vos services afin d'échanger de manière plus approfondie et vous présenter nos demandes.** Nous tenant à votre disposition, nous joignons à ce courrier cette publication, qui résume les points qui nous préoccupent le plus ainsi que les rapports d'analyse des prélèvements réalisés cet été.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations,

Charlotte Mijeon,
chargée des relations extérieures
Réseau « Sortir du nucléaire »

Arnaud Schwartz
Président
France Nature Environnement

